

**COMPTE RENDU DE REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU
Vendredi 12 juin 2020 à 18h30**

Nombre de conseillers présents : 15

PRESENTS :

AGOSTINI Laurie	LOYEZ Philippe
ALEXANDRE Olivier	OUENNOURE Jean Jacques
BAUDUIN Régis	PARMENTIER Robert
CAPIEZ Frédéric	ROGER Antoine
DESRUENNE Etienne	SCHORIELS Sabine
FESSART PEREIRA Nicolas	TONDEUR Denis
LEROY Christian	VAILLANT Valérie

ABSENTS EXCUSES :

DELEAU Christophe	
--------------------------	--

POUVOIR :

Christophe DELEAU donne pouvoir à Frédéric CAPIEZ	
--	--

ORDRE DU JOUR

- Budget primitif 2020
- Vote des taxes
- Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées
- Dossier chemins ruraux et boisement
- Contrats civiques
- Ecole
- Cimetière
 - haies
 - coin caverne
- Rétrocession Résidence du bois
- Questions diverses

Les débats et décisions

Lecture faite, le PV du dimanche 24 mai 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents

➤ **Budget primitif 2020**

Après avoir exposé les points marquants du budget 2020, à savoir

Sur le plan des dépenses :

Chapitre 011

Voyage en Angleterre des élèves reporté en 2021. Passé en chapitre 65 pour 10 000 euros

Charges électricité mois 11 et 12 / 2018 passés en 2019 (contrat direct énergie) Sidec

Charges se rapportant à l'exposition eau et nature à Noyelles sur 2019 pas sur 2020

Charges de cantine cause fermeture COVID 19

Chapitre 12

Intégration de Philippe Roger en qualité de contractuel.

.

Au niveau des recettes :

Atténuation des charges par la baisse du nombre de contrats aidés par la commune.

Baisse au niveau des recettes garderie/cantine du fait de la pandémie.

Manquera 3 ou 4 mois de location de la salle des fêtes.

Au niveau de l'investissement :

20 000 € de subvention pour les routes (travaux fait en ce début juin).

Réfection de trous dans la voirie dans le Quartier du Roi.

Perception de la dotation DETR au niveau de la Salle des Fêtes pour les travaux d'insonorisation / sonorisation. 11 000 euros

Perception d'une somme de 17 000 € pour la plantation d'arbres et de clôtures pour la parcelle du CCAS chemin de Flesquières.

Dossier « Réappropriation des chemins ruraux » qui occasionnera des dépenses de bornage et de plantation (arbres et/ou pelouse).

Remboursement de la TVA sur les exercices antérieurs de + de 17 000 €.

Le conseil approuve le budget 2020 par :

- 15 Voix POUR
- 0 Voix CONTRE
- Aucune Abstention.

➤ **Vote des taxes**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal pour 2020 de reconduire les taux 2019 de la taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière non bâties ainsi que la taxe d'habitation, à savoir :

- Taux d'habitation	10.96 %
- Foncier bâti	18.50 %
- Foncier non bâti	24.19 %

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le maintien des taux.

➤ **Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II.3bis. du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer un abattement spécial à la base compris entre 10% et 20% de la valeur locative moyenne des habitations en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

1/ être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L.815-24 du code de la sécurité sociale ;

2/ être titulaire de 'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;

3/ être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence ;

4/ être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles ;

5/ occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus 1 à 4.

Le redevable de la taxe d'habitation doit, par ailleurs, adresser avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

Vu l'article 1411 II.3 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

Décide de reconduire l'abattement spécial à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

➤ **Dossier chemins ruraux et boisement**

La région a lancé une opération de Ré appropriation des chemins ruraux de la commune ou des chemins publics en subventionnant à 50 % les plantations d'arbres ou de pelouse et 70 % sur les dépenses HT de re bornage.

Le conseil municipal a porté son choix sur le chemin qui longe le bois (entre les chemins « de la décharge » et le chemin de Flesquières) et son prolongement vers Marcoing les chemins du bois et chemins de Flesquières, voir plantations dossiers éoliens résidence du bois (ancien château d'eau etc...

Plusieurs organismes sont associés pour nous venir en aide comme par exemple chemins du Nord Pas de Calais Picardie.

Le début de la démarche, après le choix du ou des chemins, va se poursuivre par l'établissement d'un devis pour le bornage et par le bornage par lui-même.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et à demander les subventions.

➤ **Contrats civiques**

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans et aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans. Il s'agit :

- d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois ;

Monsieur PARIS Damien ayant fini son contrat le 31 mai 2020.

Monsieur Nicolas FESSART PEREIRA s'est mis à la recherche d'un nouveau contrat civique pour une durée de 8 mois (nombre de mois autorisé par la convention) pour 1 contrat civique en mairie « espaces verts » et 1 pour l'école.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires.

➤ **Ecole....en bref.**

Il y a 75 élèves à ce jour, soit

31 élèves en cycle 3

22 en cycle 2

Et 22 en maternelle

Pour la prochaine rentrée de septembre 2020 il est donc demandé l'ouverture provisoire d'une 4^{ème} classe à l'Académie.

Dossier à suivre

- ⇒ Par ailleurs, des travaux de peintures seront entrepris cet été.
- ⇒ Par ailleurs la classe de découverte en Angleterre est reportée en avril 2021 (des remboursements ont été faits pour les CM2 qui partent en 6^{ème})
- ⇒ Le 22 juin nous remettrons un cadeau aux CM2 qui vont partir en 6^{ème}, compte tenu qu'il ne peut y avoir de fête de fin d'année.

➤ **Cimetière**

Entretien des haies dans le cimetière par les employés de commune et prévoir un coin cavurne (c'est à dire des ½ caveaux)

➤ **Rétrocession Résidence du bois**

M le Maire informe le conseil que, compte tenu du fait que tous les terrains du lotissement du Bois, rue de Marcoing, sont vendus, le lotisseur Serge STEMPNIAK vient de rétrocéder la voirie du lotissement.

Les terrains non bâtis seront tondu même si vendus idem les espaces verts seront entretenus par le promoteur une dernière fois.

➤ **Questions diverses**

Travaux.

Point sur les travaux faits récemment :

- ⇒ Réfection du ponton du canoé
- ⇒ Réfection des allées du cimetière par des cailloux.
- ⇒ Voirie avant et après le monument (travaux payés par le Département) et dépose du rabotage dans le chemin qui longe le Bois (coté Cantaing).

Travaux à venir :

- ⇒ A venir les travaux de la salle des fêtes (25 000€ de subvention).
- ⇒ Demande de subvention pour la sécurisation entrée des lotissements Rue de Cantaing et Résidence du bois

Fibre.

La fibre sera prochainement disponible à Noyelles.....travaux en cours.....

Béguinage.

Réflexion sur les possibilités de faire un béguinage dans l'entrée dans « l'Allée des marronniers » deux sites sont envisagés

La Sté Partenord réfléchit à monter ce dossier....

Point sur les manifestations et le Comité des fêtes.

L'élection du bureau du comité de fêtes à eu lieu le 29 mai 2020 juin.

Les manifestations prévues après le 17 juillet (date de levée d'une autre partie des contraintes liées au confinement) :

- ⇒ Vendredi 17 juillet 2020 concours de belote chez Françoise.
- ⇒ Animation par un car podium sur l'espace vert....soirée animée le samedi 18 juillet (coût total de 2 300 € -Restauration possible par plusieurs Food Trucks).
- ⇒ Inscription pour les maisons fleuries - Remise des prix le 21 septembre.
- ⇒ 3eme jeudi de Novembre, Beaujolais dans la salle des fêtes
- ⇒ Chasse à l'œuf reporté.....lors du marché de Noel.
- ⇒ En décembre, concours des maisons illuminées.

⇒ Les foulées auront lieu le 20 septembre un parcours « boucle » de 5 km « pile » pourrait être créé afin de permettre aux coureurs Noyellois ou extérieurs de faire des chronométrages.

Point sur le CCAS.

- ✓ Voyage des aînés les 3 et 4 octobre dans les Ardennes Belge -Prix de 100 € par Noyellois et 270 € pour les extérieurs / 180 € pour les Noyellois.
- ✓ Repas des aînés le 18 octobre sur le thème du casino.

Aide au permis de conduire.

Projet de mettre au point une aide au permis (par exemple 100 €) moyennant un certain nombre d'heures d'aide auprès de la commune.....A suivre.....

Allée des marronniers.

Etienne DESRUENNE va essayer de « faire faire » une expertise des marronniers de l'entrée de Noyellessuite au déracinement d'un arbre en face de la rue de l'étang.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée vers 20 h 30.